

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 10 Septembre 2025**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 14 – 2025

(Annule et remplace Délibération N°13-2025)

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET AEP 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Septembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Guilherand-Granges**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **29**

Qui ont pris part au vote : **34**

Date de convocation du Comité : **23 Juillet 2025**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric (Pouvoir de Mme TAKES Karine), RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian, MACHISSOT Ginette, BOUVIER Gilbert (Pouvoir de Mme PEYROUSE-VETTER Roselyne), BSERENI Stella, PICCOTTI Bernard, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, FLUCHAIRE Alain (Suppléant), LYONNAIS Patrice (Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence), THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith (Suppléante), CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gille, CHABOUD Stéphane (Pouvoir de Mr LE GALL Matthieu), DIETRICH David (Pouvoir de Mme SIMON Anne), CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, CAMPOUS Michel, POMMARET Patrice, FRECHET Marcel

Etaient excusés : MORFIN Magali, TAKES Karine (Pouvoir à Mr SEIGNOBOS Éric), JUGE Hubert, GINE Bernard, TRACOL Germaine, DARNAUD Mathieu, DELOCHE Michel, MATHIEU Clémence (Pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice), PEYROUSE-VETTER Roselyne (Pouvoir à Mr BOUVIER Gilbert), LE GALL Matthieu (Pouvoir à Mr CHABOUD Stephan), SIMON Anne (Pouvoir à Mr DIETRICH David), COULMONT Hervé, DEFAIVRE Claude, de TRUCHIS Michel.

Secrétaire de séance : Mme CHAMBON Ghislaine

Délibération N° 14 – 2025

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET AEP 2025

LE RAPPORTEUR : Madame BSERENI Stella, Vice-Présidente.

Madame la Vice-Présidente expose que, à la demande de la Trésorerie, il convient de régulariser les écritures d'avance sur travaux.

Il convient pour cela de prendre une décision modificative du budget.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative n° 1 au budget principal 2025, comportant les inscriptions budgétaires suivantes :
 - Dépenses d'Investissement
Chapitre 041 Compte 2315 Install. Mat. et outil. Tech. : +20 000€
 - Recettes d'Investissement
Chapitre 041 Compte 238 Avances commandes immo. Corpo. : +20 000€
- Charge Monsieur le président de toutes les suites à donner

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 16 Septembre 2025